

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	16
Votants	21
dont Pouvoirs	05

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, P. Meylan

MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre, F. Aragon, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, J. Personnaz, V. Roy, S. Manganelli, S. Baud,

Pouvoirs : S. Mercet donné à C. Seifert, C. Roy donné à V. Roy, M. Aragon donné à F. Aragon, S. Tugler-Rossi donné à C. Arhuero, S. Casabianca donné à V. Roy.

Excusés : G. Vimint, C. Lievin

A été nommé secrétaire : F. Aragon

SECURITE- Avenant à la convention de la police pluri-communale

Depuis décembre 2016, la commune de Saint Julien en Genevois s'est portée volontaire pour piloter le projet de police pluri-communale sur le bassin genevois. Le service police pluri-communale compte aujourd'hui 8 agents, mutualisés avec les communes d'Archamps, Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly.

La convention portant sur la création de cette police pluri-communale et liant les communes adhérentes arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Depuis octobre 2020, les communes de la police pluri-communale ont engagé un travail de refonte de cette convention. Ce travail consiste à redéfinir les missions, le périmètre d'intervention, le volume horaire et les effectifs engagés.

Par ailleurs, la commune de Collonges-sous-Salève souhaite mutualiser son service de la police municipale et ainsi adhérer à la convention.

Dans ce contexte, il est nécessaire de prolonger de 4 mois la convention conclue en 2016, afin de pouvoir discuter sereinement avec les communes partenaires les termes de la convention et de travailler conjointement sur les évolutions à donner à la police pluri-communale.

Aussi

Vu le Code Général des collectivités Territoriales notamment l'article L2212-10,

Vu le code de la Sécurité Intérieure, notamment l'article L512-1,

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 074-217400316-20201217-D2020_098-DE

N° 2020-98

Il est proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité :

- D'approuver les termes de l'avenant à la convention annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention portant sur la mutualisation de la police municipale de Saint Julien en Genevois avec les communes d'Archamps, Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc GENOUD

The signature of Marc GENOUD is written in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BEAUMONT" and "17010 Beaumont (71) (France)".

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

The signature of the Mayor is written in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BEAUMONT" and "17010 Beaumont (71) (France)".